**DELIBERATION N° 47**

# Cession de la propriété communale sise 1 rue du Général de Gaulle à Neuville les Dieppe à M et Mme Levier

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*
*Nombre de conseillers en exercice : 39*
*Nombre de présents :31*
*Nombre de votants :39*

**LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de ses mises en vente de patrimoine immobilier permettant une meilleure gestion des bâtiments communaux, la Ville de Dieppe a fait intervenir le service France Domaine pour évaluer la valeur vénale d'un bien libre de toute occupation, sis 1 rue du Général de Gaulle, à Neuville-Lès-Dieppe et cadastré section 466 AD n° 467.

Cette propriété est édifiée d'une maison d'habitation datant de 1890, jumelée des deux côtés, d'une surface habitable d'environ 180 m² sur une parcelle de 240 m².

Le bien a été mis en vente une première fois en 2010 mais n'a pas trouvé preneur. La Ville a essayé de le remettre en vente en 2012, mais s'est retrouvée confrontée au même problème.

Le service France Domaine a alors estimé en date du 26 septembre 2012 que le bien pouvait être évalué à 170 000 €, honoraires de négociation inclus, avec une marge de négociation de 10 000 €. Par courrier en date du 12 avril 2013 Monsieur Levier a fait connaître son intérêt pour l'acquisition de la propriété. Il a ensuite fait une proposition de prix, par courrier en date du 24 mai 2013, à un montant de 160 000 €, frais en sus.

L'offre répondant à la réalité du marché immobilier actuel, il est proposé d'accepter la proposition de prix de M et Mme Levier.

Le logement faisant partie de l'enceinte de l'école Marie Curie, a fait l'objet d'une désaffectation par arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2010. Il convient dès à présent de constater sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour reclassement dans le domaine privé communal, avant de pouvoir le céder.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29
- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII (Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)
- le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, article L3221-1 (L'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics est donné dans les conditions fixées aux articles L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37 et L. 5722-3 du code général des collectivités territoriales).

Considérant :

- que le bien immobilier sis à Neuville-Lès-Dieppe, 1 rue du Général de Gaulle, cadastré section 466 AD n° 467, est propriété de la ville de Dieppe,

- que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

- que l'autorité compétente de l'Etat a évalué le 26 septembre 2012, la valeur vénale dudit bien à 170 000 €, honoraires de négociation inclus, avec une marge de négociation de 10 000 €.

- que l'offre de prix faite par M et Mme Levier pour un montant de 160 000 €, hors frais de notaire correspond au marché immobilier actuel,

- l'avis de la commission n° 6 réunie le 25 mai 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public pour reclassement dans le domaine privé communal de l'ancien logement de fonction de l'école Marie Curie, sis 1 rue du Général de Gaulle, à Neuville-Lès-Dieppe,

- d'approuver la cession à M et Mme Levier de l'ancien logement de fonction de l'école Marie Curie d'une surface habitable d'environ 180 m² sur une parcelle de 240 m², cadastré section 466 AD n° 467, au prix de 160 000 €, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre,**
**Par délégation du Maire,**
**Myriam COLANGE**
**Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire